

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES

AGENCE NATIONALE DE LA
MÉTÉOROLOGIE

Email : maligtpa@gmail.com



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE –UN BUT –UNE FOI



Bulletin Décadaire d'Information Agro-Hydro-Météorologique

GRUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANCE AGRO-HYDRO-METEOROLOGIQUE (GTPA)
CADRE NATIONAL DES SERVICES CLIMATIQUES DU MALI (CNSC-MALI)

Bulletin N°15 :

Décade du 21 au 30 septembre 2025

Contenu du Bulletin

- Situation météorologique
- Situation des catastrophes
- Situation hydrologique
- Situation agricole
- Situation phytosanitaire
- Situation du Crique Pèlerin
- Situation pastorale
- Situation zoosanitaire
- Situation halieutique
- Situation de la Flore et de la Faune
- Situation de la Sécurité Alimentaire
- Perspectives
- Avis et Conseils



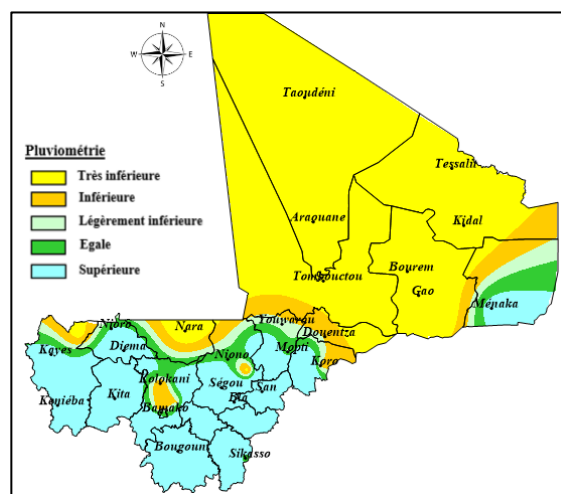
I. Situation météorologique

1.1 Pluviométrie

Au cours de la décade, les pluies ont été bien réparties dans le temps et dans l'espace, avec une fréquence moyenne de trois (03) jours de pluie. Les cumuls pluviométriques décadaires les plus élevés ont été enregistrés dans les stations de Kangaba (123 mm), Bougouni (110 mm), Bancoumana (102 mm), Ouélessébougou (100 mm) et Kita (99 mm) (cf. **carte n°1**). Les cumuls pluviométriques depuis le 1^{er} mai au 30 septembre 2025 ont dépassé 1000 mm dans les stations de Kita, Bancoumana, Kéniéba, Bamako-ville, Ouélessébougou, Yanfolila et Koutiala. Ces quantités importantes enregistrées ont entraîné un ruissellement excédant 100 mm dans plusieurs localités (cf. **tableau n°1**), soit l'équivalent de plus de 1 000 m³ d'eau par hectare, contribuant ainsi aux inondations constatées dans ces localités.

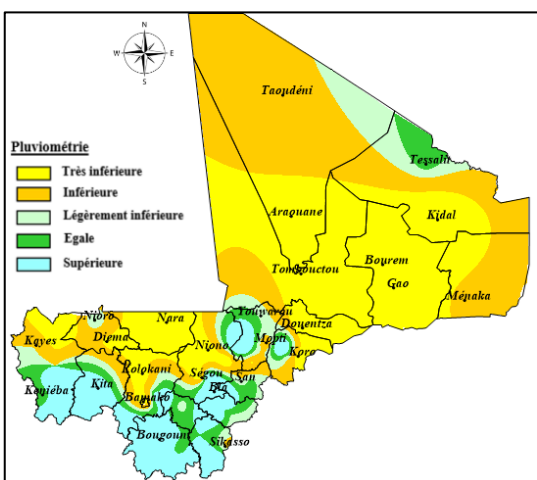
Carte n°1 : Cumul pluviométrique du 21 au 30 septembre 2025

Globalement, les quantités de pluies enregistrées durant cette dernière décade de septembre 2025 ont été excédentaires à normales. Toutefois, des quantités déficitaires ont été observées dans les régions de Taoudéni, Kidal, Dountza, Nara, Gao ainsi que les localités de Yélimané, Kolokani et Macina (cf. **carte n°2**).



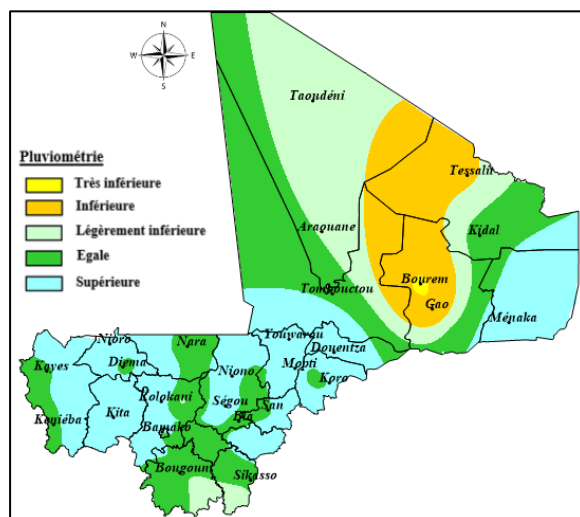
Carte n°2 : Pluies recueillies pendant la décade du 21 au 30 septembre 2025 par rapport à la moyenne

Cette décade comparée à la même décade de l'année 2024, les quantités de pluies recueillies ont été inférieures, excepté dans les régions de Kita, Dioïla, Sikasso, Bougouni, Koutiala, San ainsi que les localités de Keniéba, Bla, Bandiagara, Djenné et Tenenkou, où elles ont été supérieures à égales (cf. **carte n°3**).



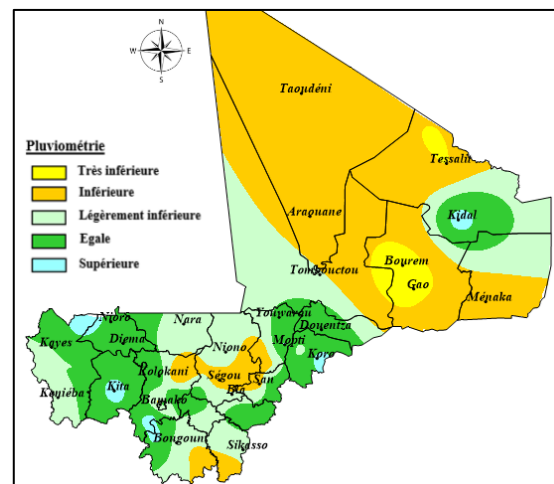
Carte n°3 : Pluies recueillies pendant la décade du 21 au 30 septembre 2025 par rapport à l'année 2024

Du 1^{er} mai au 30 septembre 2025, le cumul pluviométrique reste normal à excédentaire dans l'ensemble par rapport à la normale climatologique, hormis dans les localités de Gao, Bourem et Tessalit où il a été inférieur (cf. **carte n°4**).



Carte n°4 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 30 septembre 2025 par rapport à la moyenne (1991-

Ce cumul de 2025, comparé à celui de 2024 à la même période, a été seulement inférieur dans les régions de Gao, Taoudéni, le Sud de celles de Bougouni, Sikasso, et dans les localités de Ségou, Tessalit, Ménaka, Banamba (cf. carte n°5).

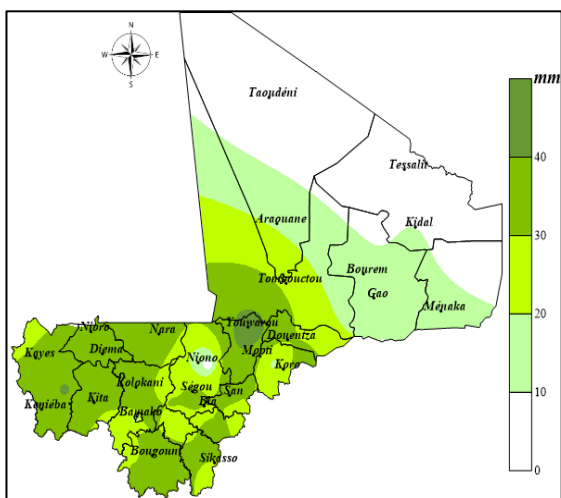


Carte n°5 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 30 septembre 2025 par rapport à l'année 2024

1.2 Suivi hydrique

• Evaporation de l'eau et transpiration au niveau des sols et de l'environnement (ETP)

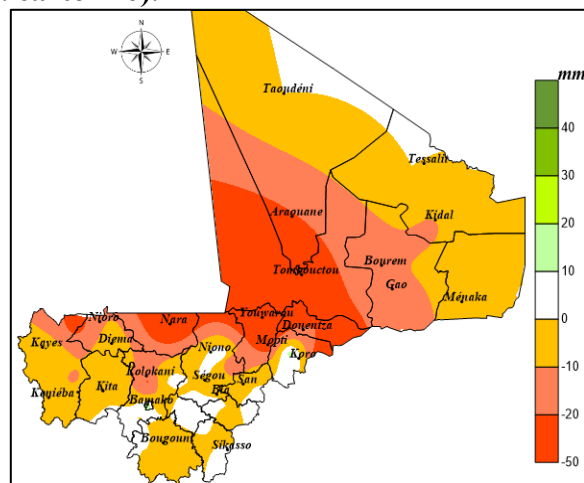
Au cours de cette décade, l'évapotranspiration potentielle (ETP) a globalement varié entre 20 et 40 mm dans la plupart des régions. Toutefois, des valeurs plus faibles ont été observées dans la région de Kidal ainsi que dans le Nord des régions de Gao, Ménaka et Taoudéni où l'ETP est restée inférieure à 10 mm. Les valeurs les plus élevées ont été enregistrées à Bafoulabé (42 mm), Bougouni (40 mm), Nara (36 mm), ainsi qu'à Ségou (32 mm). Comparativement, à la décade précédente, on a observé une légère hausse de l'évapotranspiration potentielle sur l'ensemble du territoire (cf. carte n°6).



Carte n°6 : Evapotranspiration de la deuxième décade de septembre 2025

• Bilan hydrique

Au cours de la décade, les précipitations enregistrées ont, dans l'ensemble, été inférieures à la demande évaporative de l'atmosphère, traduisant ainsi un bilan hydrique climatique négatif sur l'ensemble du Mali avec effet très marqué dans les localités de Nioro, Nara, Mopti, Douentza et Tombouctou (cf. carte n°7).

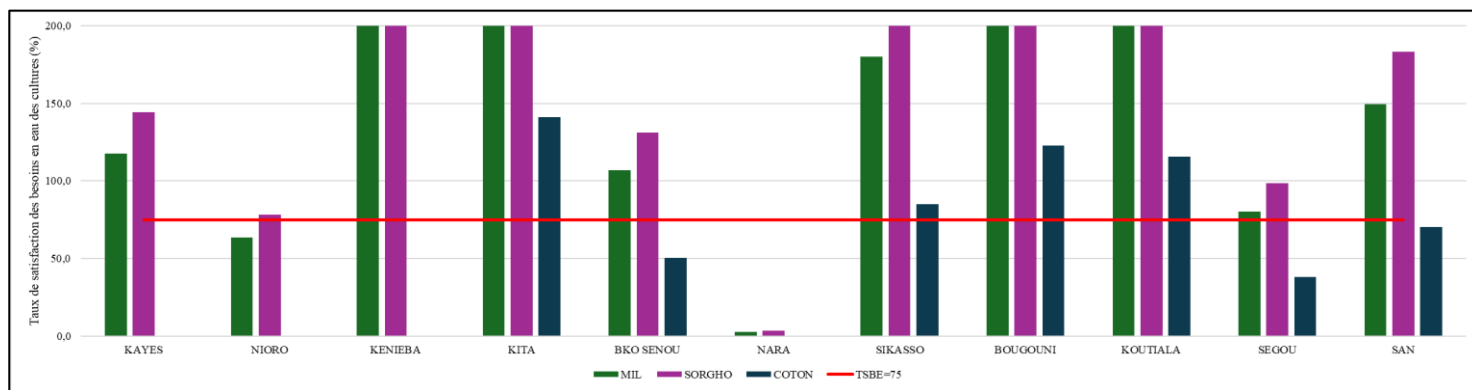


Carte n°7 : Bilan hydrique climatique de la deuxième décade de septembre 2025

1.3 Le taux de satisfaction des besoins en eau des cultures (TSBE)

Au cours de cette décade, les besoins en eau des cultures (mil, sorgho et coton) ont été globalement satisfaits sauf dans les localités de Nioro et Nara. Cette situation requiert une vigilance accrue quant à l'évolution de l'humidité des sols et aux risques de stress hydrique dans ces deux localités (cf. Graphique 1).

Graphique 1 : Le taux de satisfaction des besoins en eau décadaire du mil, sorgho et coton



Source, MALI-METEO 2025

Tableau 1 : Tableau pluviométrique au 30 septembre 2025.

N°	STATIONS	PLUIES JOURNALIERES										PLUIES DECADEAIRES				RUISSELLEMENTS	CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES			
		21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	PD25	NJD25	PD24	ND		PC25	NJPC25	PC24	CN	PD25/ND	PC25/CN	PC25/PC24	PD25/PD24
1	KAYES			1					22,6	19,4		43	3	58,9	31,9	13	593,8	59	662,9	599	135	99	90	73
2	NIORO DU SAHEL			10,7	12,3							23	2	24,5	20,5	0	659	50	611,8	480,7	112	137	108	94
3	YELIMANE			5,4	0,4				0,5			6,3	3	40,1	19,2	0	755,1	51	651,5	453,9	33	166	116	16
4	DIEMA			12	24,6							36,6	2	85,1	21,8	6,6	518,4	45	553	511,2	168	101	94	43
5	MAHINA	14,5						55	3,1			72,6	3	48,9	46,3	42,6	875,9	69	946,3	739,6	157	118	93	148
6	BAFOULABE	12						36				48	2	81	36,6	18	863,2	45	967,2	632,7	131	136	89	59
7	KITA		0,7		0,2	3,7		28,8	65,2			98,6	5	66,9	38,3	68,6	1205,5	71	1042,1	846,4	200	142	116	147
8	KENIEBA	3,1		0,1		6,5	5,3	5,2	44,7	11		75,9	7	78,1	56,6	45,9	1120,3	92	1449,5	1060,9	134	106	77	97
9	KOULIKORO			15		3		22				40	3	23	41,9	10	890,1	51	887,5	886	95	100	100	174
10	BAMAKO VILLE	0,1		10,5	5	3,2		3	21,1			42,9	6	102,7	42	12,9	1040,3	88	1268,3	892,1	102	117	82	42
11	BAMAKO SENOÛ			17,7	1,8	3,3		2,4	12,6			37,8	5	73,3	37,9	7,8	862,7	74	1083,6	867,7	100	99	80	52
12	SOTUBA			12	2,3	15,4		1,5	1			32,2	5	74	34,6	2,2	991,8	81	1036,7	808,4	93	123	96	44
13	KATIBOUGOU			8	3,2	1,6		7,5	5,1			25,4	5	22,5	34,7	0	904,8	83	880,1	815,8	73	111	103	113
14	KATI-HAUT			11	4			5	3			23	4	71	36,8	0	965,5	59	1338	795,5	63	121	72	32
15	BAGUINEDA			27		4		3				34	3	47	36,5	4	859	52	1011,8	760,5	93	113	85	72
16	OUELESSEBOUGOU			6,2		27		12,5	54			99,7	4	76,8	48,1	69,7	1087,2	63	1097,9	971,6	200	112	99	130
17	SILINGUE	2,2		40		8,2		3,5	44,5			98,4	5	65,1	50,2	68,4	949,6	70	783,7	986,1	196	96	121	151
18	DIOILA	2				8,3		18,7	49,4			78,4	4	101,1	36,6	48,4	819,9	60	903,7	778,1	200	105	91	78
19	BANKOUMANA				10	25		60		7		102	4	87	45,4	72	1201	49	1029,7	888,2	200	135	117	117
20	KOLOKANI			11	8							19	2	60,5	34,7	0	881,5	43	903,8	754,9	55	117	98	31
21	DIDIENI			1,3	20,2				4			25,5	3	51	23,5	0	843,7	51	876,1	621,9	109	136	96	50
22	NARA						1,2					1,2	1	14,1	12,7	0	420,8	46	502,4	400,6	9	105	84	9
23	BANAMBA			8	4			15,5				27,5	3	33,5	20,5	0	579,4	36	1079	673,1	134	86	54	82
24	KANGABA	2,4		11,1		31,8		47,6	29,7			122,6	5	65,4	47,7	92,6	997,6	65	1051,1	942,4	200	106	95	187
25	SIKASSO			24,5	0,6	12		3	23			63,1	5	91,2	61,4	33,1	977,4	87	1201,3	1040,5	103	94	81	69
26	BOUGOUNI	5,6		13,8		11,4		44	34,7	0,3		109,8	6	69,6	56,5	79,8	948,8	78	1144,2	1041,3	194	91	83	158
27	YANFOUILA	5,4		16,5	2,9	0,7		23	40,7			89,2	6	58,6	63,6	59,2	1148,6	77	1099,3	1052,4	140	109	104	152
28	KOUTIALA	7,2		8,4		42		23,2	7			87,8	5	43,1	37,3	57,8	1075,4	70	1051,1	816,9	200	132	102	200
29	N'TARLA IRCT		3			15		24	2			44	4	44	34,2	14	955,9	56	1008,3	787,8	129	121	95	100
30	KADIOLLO			2,3	0,7			0,4	90,3			93,7	4	46	63,4	63,7	830,5	78	1208,7	993,5	148	84	69	200
31	KOLONIDIEBA		0,8	18,6		2,4		30,1	35,3			87,2	5	88,4	54,7	57,2	925,9	68	1288	1057,3	159	88	72	99
32	YOROSSO					16,4		34,2	8,2			58,8	3	64,6	26,9	28,8	940,4	62	964,5	691,2	200	136	98	91
33	SEGOU			5,3		3,7		7,4	14,3			30,7	4	94	17,5	0,7	745	68	1153,6	627,9	175	119	65	33
34	SAN					16,4		11,5	25,3			53,2	3	69,3	22,1	23,2	652,9	57	969,7	673,7	200	97	67	77
35	KONOBOUGOU			5		10		15	20			50	4	35	19,2	20	801,5	46	1089,5	655	200	122	74	143
36	KE-MACINA							3,4	3,9			7,3	2	33,3	18	0	549,5	61	830,2	551,8	41	100	66	22
37	BAROUELI			21,7	0,2	2,8		12,7	4,7			42,1	5	44,3	21,9	12,1	783	62	798,7	704,5	192	111	98	95
38	BLA					17		25	11			53	3	30	27,8	23	725	45	949	734,7	191	99	76	177
39	NIONO			1,3					10,7			12	2	36,3	11,3	0	544,2	45	610	466	106	117	89	33
40	TOMINIAN					16		13	28			57	3	59	20,6	27	833,5	44	839	628	200	133	99	97
41	MOPTI							7,1	4,6			11,7	2	24,9	13,4	0	644,7	50	568,5	488,1	87	132	113	47
42	HOMBORI											0	0	0	12,1	0	363,5	16	0	310,6	0	117	200	200
43	BANDIAGARA					27		2				29	2	16,7	17,8	0	563,5	37	695,4	560,1	163	101	81	174
44	BANKASS					31,2						31,2	1	34,5	16,5	1,2	635,7	47	645,4	593,6	189	107	98	90
45	DJENNE					15		9,4	5			29,4	3	62,7	15,2	0	664,6	40	936,9	529,8	193	125	71	47
46	KORO					11						11	1	30	15,4	0	612,4	45	536,4	553,3	71	111	114	37
47	TENENKOU					9		17				26	2	5	14,1	0	530	34	812,5	481,9	184	110	65	200
48	DOUENTZA					5		5				10	2	52	13,8	0	612,5	34	570	419,9	72	146	107	19
49	GAO											0	0	14	6,2	0	128	16	523	238,7	0	54	24	0
50	MENAKA			4				3				7	2	10	5,4	0	304,5	18	513	226,7	130	134	59	70
51	ANSONGO											0	0	23	6	0	277,1	21	398	300,2	0	92	70	0
52	BOUREM											0	0	24	4,7	0	101	13	310	222,2	0	45	33	0
53	TOMBOUCTOU	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	10,1	-999	-999	-999	203	201,8	-999	-999	-999	-999
54	GOURMA-RHAROUS	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	3,9	-999	-999	-999	375	225,5	-999	-999	-999	-999
55	GOUNDAM	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	8,8	-999	-999	-999	249	203,9	-999	-999	-999	-999
56	DIRE	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	7,6	-999	-999	-999	241	229,9	-999	-999	-999	-999
57	KIDAL											0	0	17	7,6	0	157	11	129	155,8	0	101	122	0
58	TESSALIT											0	0	0	2,4	0	67	8	136	95,4	0	70	49	100

PD: Pluies décadaires
 ND: Normale décadaire
 NJD: Nbre de jours de pluie de la décade

X25 et X24: paramètres des années 2025 et 2024
 PC: pluie cumulée
 NJPC: Nbre de Jours de Pluie Cumulés

RS: Ruissellement
 CN: Cumul Normal
 (-999): Données manquantes

Source, MALI-METEO 2025

II. Situation de catastrophes

Aucun cas de catastrophe n'a été signalé au cours de la décade.

III. Situation hydrologique

La situation hydrologique de la décade a été caractérisée, par la poursuite de la montée de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Bakoye à Oualia, de la Falémé à Gourbassi, du Bafing à Daka-Saidou et Bafing Makana. La côte cible (208.05 m IGM) de Manantali-Amont est atteinte. Par contre, le remplissage se poursuit à la retenue de Sélingué-Amont. Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Sénégal à Kayes, du Bafing à Bafing Makana et Manantali-Amont. A la station de Sélingué Amont sur le Sankarani, le niveau est similaire à celui de l'année passée. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro, Kirango et du Bani à Douna.

Tableau 2 : Situation hydrologique de la décade du 21 au 30 septembre 2025

N°	Stations	cours d'eau	Hauteurs moyennes décadaires (cm)							Débits (m³/s) (m³/s)	Observations
			(cm)	Année	Année	Décade	(cm)	(cm)	(cm)		
			Moy	2024	2025	Précédente	a 025-déc préc	a 025-a 024	a 025-Moy		
1	Banankoro	Niger	578	777	685	634	51	-92	107	+	
2	Bamako	Niger	353	409	369	319	50	-40	16	+	
3	Koulikoro	Niger	591	608	530	435	95	-78	-61	+	
4	Kirango	Niger	604	607	518	466	52	-89	-86	+	
5	Mopti	Bani/Niger	624	677	633	627	6	-44	9	+	
6	Diré	Niger	447	500	476	455	21	-24	29	+	
7	Gao	Niger	315	+	+	+	+	+	+	+	
8	Ansongo	Niger	242	270	254	246	8	-16	12	+	
9	Douna	Bani	773	825	644	638	6	-181	-129	+	
10	Koryoumé	Niger	+	+	+	+	+	+	+	+	
11	Diola	Baoulé	+	730	+	+	+	+	+	+	
12	Bougouni	Baoulé	605	894	680	638	42	-214	75	+	
13	Sélingué-Amont	Sankarani	+	34776	34776	34689	87	0	+	+	Cm IGM
14	Kayes	Sénégal	568	637	787	642	145	150	219	+	
15	Oualia	Bakoye	377	556	463	493	-30	-93	86	+	
16	Gourbassy	Falémé	361	530	499	552	-53	-31	138	+	
17	Daka-Saidou	Bafing	384	514	466	530	-64	-48	82	+	
18	Bafing Makana	Bafing	+	804	826	833	-7	22	+	+	
19	Manantali-Amont	Bafing	+	20627	20835	20807	28	208	+	+	Cm IGM
20	Pankourou	Bagoé	805	1221	850	807	43	-371	45	+	

+ données manquantes

sec : cours d'eau sec

Source, DNH 2025

IV. Situation agricole

❖ ACTIVITES AGRICOLES

Les activités agricoles ont été dominées par :

- la poursuite des opérations de repiquage de riz dans les bassins de production à maîtrise de l'eau notamment dans les PIV à Tombouctou ;
- les opérations d'entretien des cultures (traitement phytosanitaire, désherbage etc...) ;
- la poursuite des sensibilisations pour le respect du calendrier agricole et l'application des bonnes pratiques culturales ;
- les opérations de récolte pour certaines cultures comme le coton, maïs, le niébé, etc.

❖ APPROVISIONNEMENT EN INTRANT AGRICOLES

Situation de mise en place de l'engrais PDAZAM

A la date du 30 septembre 2025, sur les 21 543 tonnes d'engrais minéraux prévues, les fournisseurs n'ont constitué que 7 039 tonnes, soit 33%. La quantité totale distribuée est de 6 739 tonnes, soit un taux de distribution de 96%.

Situation de mise en place de l'engrais PUPSAN

A la date du 30 septembre 2025, le fournisseur Toguna Agro Industries SA a constitué un stock de 1 604 tonnes, dont 1 526 tonnes distribuées. Quant à GIBC Sarl, 1 350 tonnes ont été constituées dont 1 292 tonnes distribuées.

Situation de la mise en place d'intrants sur la subvention de l'Etat

Par rapport à la subvention de l'Etat, uniquement 350 tonnes d'engrais organique et 3,5 tonnes d'Ovalis de stocks ont été constituées par Eléphant Vert au niveau de l'ORS, l'ORM, l'OMB et la DRA de Mopti. Aucun exploitant agricole n'a été servi à ce jour. Au niveau de la zone OMB, 34, 6 tonnes d'engrais minéraux ont été distribués.

❖ EVOLUTION DES EMBLAVURES

Les réalisations des emblavures à la date du 30 septembre 2025 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Superficies (ha) emblavées par région à la date du 30 septembre 2025

STRUCTURES	Riz Maitrise Total	Riz Submersion Contrôlée	Riz Submersion Libre	Riz Pluvial	Riz Bas-fond	Total Riz	Mais	Sorgho	Mil	Fonio	Total Céréales sèches	Niébé	Arachide	Sésame	Voandzou	Soja
KAYES	0	0	0	1823	5779	7602	28125	61489	13548	21631	124793	23532	91130	564	602	77
KOULIKORO	0	0	0	13167	18800	31967	135319	134725	13306	2330	285680	76133	64228	23426	2621	161
SIKASSO	0	920	0	22177	63885	86982	303591	44100	34990	1108	383789	49695	31602	1057	579	6948
SEGOU	2773	3060	3588	2423	5524	17368	25136	54770	253837	4137	337880	55063	6074	3743	4336	870
MOPTI	40709	11850	74388	0	11000	137947	538	21006	164140	1642	187326	8795	4695	440	1535	0
TOMBOUCTOU	76975	14860	7814	0	2965	102614	762	39460	114285	17060	171567	9513	754	0	0	0
GAO	3210	5350	26468	0	0	35028	0	5100	8700	0	13800	2265	0	0	0	0
DIOILA	0	0	0	7044	4760	11804	116412	121020	49008	1694	288134	27187	11572	2801	644	54
KOUTIALA	0	2566	0	5162	16326	24054	171725	54094	23150	861	249830	15293	17910	3563	1773	18007
BOUGOUNI	0	0	0	15957	53129	69086	161110	53085	24612	6724	245531	13644	69539	5591	4737	3443
NIORO	0	0	0	31	245	276	1060	90405	43370	70	134905	13197	20193	318	356	0
KITA	0	0	0	2970	5624	8594	67467	140713	40781	5895	254856	21581	73248	8484	1438	1537
NARA	—	—	—	—	—	—	0	60556	58547	0	119103	25291	19317	811	185	0
SAN	0	8653	3575	6611	8906	27745	12526	86294	143212	20047	262079	42275	14083	13248	4876	1644
BANDIAGARA	30	0	6806	0	3278	10114	1352	18366	330786	7179	357683	13255	15601	9215	10040	0
DOUMENTZA	150	125	1728	0	1380	3383	34	8265	71050	67	79416	5603	1780	634	317	0
KIDAL	—	—	—	—	—	—	0	0	0	0	0	—	—	—	—	—
MENAKA	—	—	—	—	—	—	0	46	172	0	218	214	0	0	0	0
TAOUDENI	—	—	—	—	—	—	0	0	0	0	0	—	—	—	—	—
BAMAKO	0	0	0	489	250	739	7885	1145	1197	247	10474	2004	1092	28	0	94
TOTAL DRA	123847	47384	124367	77854	201851	575303	1033042	994639	1388691	90692	3507064	404540	442818	73923	34039	32835
ON	112157	4414	0	0	0	116571	352	81	143	0	576	203	27	9	0	1
ORS	3889	29470	0	912	0	34271	2753	21694	44143	3444	72034	57974	5703	2822	3036	3
ORM	2371	25339	9936	0	548	38194	661	15282	27407	199	43549	940	898	66	207	0
OPIB	2523	0	0	226	0	2749	759	32	31	0	822	8	31	0	0	0
OMB	2358	30597	22990	292	4920	61157	4291	32135	119948	3455	159829	5397	4516	1936	1442	114
ODRS	1203	0	3917	1179	1680	7979	16532	1335	1181	434	19482	1825	11864	240	0	0
OHVN	0	0	13683	0	11983	25666	80815	90251	44366	1983	217415	0	46581	15618	79	283
ADRS	182	936	0	274	302	1694	1500	1360	274	85	3219	597	749	36	12	0
OMVF	—	—	—	—	—	—	0	0	0	0	0	—	—	—	—	—
CMDT	—	—	—	—	—	—	552854	537837	378838	0	1469529	—	—	—	—	—
Total : Offices, Ager	124683	90756	50526	2883	19433	288281	660517	700007	616331	9600	1986455	66944	70369	20727	4776	5723
Total Mali 2025	248530	138140	174893	80737	221284	863584	1693559	1694646	2005022	100292	5493519	471484	513187	94650	38815	38558
Objectifs 2025	273940	125254	164130	80272	243340	886936	1662217	1760507	2187927	87827	5698477	494173,976	535782,65	104829,15	42189,5	37512,5
Taux 2025 en %	91	110	107	101	91	97	102	96	92	114	96	95	96	90	92	103
Rappel 2024	212070	115959	185917	86175	234723	834844	1598729	1676888	2110508	69173	5455254	483797	533419	93792	37160	34879

Source, DNA, Offices, Agences 2025

Tableau 4 : Synthèse des emblavures à la date du 30 septembre 2025

Désignations	Toutes cultures confondues	Toutes Céréales confondues	Céréales sèches	Riz	Coton	Légumineuses	Cultures maraîchères
Réalisations 2025 (ha)	8 303 529	6 369 457	5 506 311	863 146	622 599	1 156 768	154 705
Objectifs 2025 (ha)	8 644 942	6 592 065	5 705 129	886 936	672 000	1 214 487	166 389
Taux de réalisation 2025 (%)	96	97	97	97	93	95	93
Réalisations 2024 (ha)	8 217 053	6 290 142	5 455 298	834 844	697 367	1 183 048	46 496

Source, DNA, Offices, Agences 2025

Les superficies réalisées en légumineuses alimentaires sont toutes supérieures à celles de 2024 à la même période. Le total riz enregistré est de 863584 ha sur une prévision de 886936 ha soit un taux de réalisation de 97 % contre 834844 ha en 2024. Aussi, les réalisations en céréales sont supérieures à celles de la campagne précédente à la même période avec 5 493 519 **ha** réalisés contre 5 455 254 **ha**. A la date du 30 septembre 2025, les réalisations pour toutes les cultures confondues sont de 8 303 529 ha sur une prévision de 8 644 942 ha, soit 96 % de réalisation.

❖ STADES PHENOLOGIQUES DES CULTURES

Le stade phénologique des cultures de façon générale est hétérogène et se présente comme suit :

- ❖ Maïs : floraison-épiaison, maturation ;
- ❖ Mil/Sorgho : montaison-épiaison ;
- ❖ Cotonnier : apparition des capsules et maturation ;
- ❖ Riz : levé, tallage, montaison, épiaison, maturation suivant les systèmes de culture ;
- ❖ Fonio : floraison ;
- ❖ Arachide : floraison, apparition des gousses et maturation ;
- ❖ Niébé : levée, ramification et floraison.

V. Situation Phytosanitaire

La décade a été agitée par la gestion phytosanitaire des oiseaux granivores dans la zone agroécologique de Bayes dans la région de Bandiagara, exacerbée par de fake-news propagée sur les réseaux sociaux. En revanche, la zone est naturellement une niche écologique des oiseaux granivores ayant causé des dégâts légers à moyens sur les cultures céréalières (mil-sorgho). Par ailleurs, des infestations sporadiques de chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*), sauteriaux, jassides (*Amrasca biguttula*, *Jacobiella sp*, *Empoasca sp*), coléoptères, chenilles défoliatrices, mouches de fruits, maladies, adventices et de rongeurs ont été diagnostiquées sur les cultures céréalières, maraîchères, légumineuses et fruitières dans les toutes zones de production agricole du pays.

Les dégâts observés sur les cultures ont été de nature le rabougrissement des plants, le déchiquetage des feuilles, la recroqueville des feuilles, la nécrose des feuilles, la chute des organes floraux et des fruits, etc. Ils ont été toutefois circonscrits grâce à la promptitude d'interventions phytosanitaires des producteurs sous la conduite et l'appui conseils des agents de l'OPV.

Les réalisations techniques ont porté sur 10 210 ha prospectés, sur lesquels 5 409 ha ont été jugés infester et 3 851,5 ha traités à l'aide des méthodes alternatives de lutte (huile de Neem, cendre, l'eau savonneuse, gardiennage des champs ...), pesticides biologiques (RAPAX) beaucoup utilisés par les producteurs contre la chenille de maïs et des insecticides de synthèse (*anti-jassides*, *Décis 50 EC*, *Emamectine benzoate*, *Pyricol 480 EC*, *Chlorpyrifos-Ethyl*, *Lamda-cyhalothrine*, *Tallis 112 CE* ...) pour sauvegarder les cultures et les récoltes (Cf. tableau 5).

Tableau 5 : Résultats de prospections, d'infestations et de traitements du 21 au 30 septembre 2025

Nuisibles	Superficies prospectées (ha)	Superficies infestées (ha)	Superficies traitées (ha)
Criquet Arboricole	234	161	124
Sauteriaux	2 870	1162	458
Coléoptères	1010	466	366
Chenille Légionnaire d'Automne	3 605	2346	2212,5
Autres Chenilles	521	153	76
Mouche des Fruits	38	32	15
Jassides	642	418	159
Autres nuisibles	292	100	64
Maladies	368	102	19
Adventices	163	123	100
Oiseaux granivores	273	197	128
Rongeurs	194	149	130
Total	10 210	5 409	3 851,5

Source : OPV, 2025

VI. Situation du Criquet Pèlerin

La situation du Criquet pèlerin est restée relativement calme sur toute l'étendue du territoire national.

VII. Situation pastorale

L'état des pâturages est bon dans l'ensemble du pays. La couverture végétale et le tapis herbacé sont bien fournis. Les conditions d'abreuvement sont satisfaisantes à la faveur de la reconstitution des points d'eaux. Les animaux s'abreuvent au niveau des eaux de surfaces, puits et forages pastoraux. L'état d'embonpoint des animaux est bon à moyen dans l'ensemble du pays. Les mouvements des animaux sont limités du fait de l'insécurité. Ils sont marqués par le regroupement des animaux dans les pâturages d'hivernage. Les troupeaux sédentaires sont sur les terroirs villageois et autour des centres urbains les plus sûrs dont certains sont sous la conduite des bergers et d'autres en divagation.

Tableau 6 : Synthèse des prix moyens du bétail sur les marchés en F CFA au cours de la décade

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
Bœufs		
Taureaux	190 000	475 000
Vaches	184 000	395 000
T-Bouvillons	190 000	280 000
Génisses	160 000	275 000
Bœufs	250 000	690 000
OVINS		
Mâles adultes	30 000	200 000
Femelles adultes	22 000	175 000
Jeunes	17 000	75 000
CAPRINS		
Mâles adultes	25 000	85 000
Femelles adultes	20 000	75 000
Jeunes	13 000	65 000
AUTRES		
Equins	180 000	375 000

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
Asins	35 000	80 000
Poulet	1 250	5 000
Pintades	1 500	6 000
Pigeon (paire)	1 500	2 500
Canards	2 500	5 000

Source DNPIA, 2025

Les prix des animaux sont stables sur les marchés à bétail par rapport à la décade précédente.

Tableau 7 : Synthèse des prix moyens régionaux de la viande par kilogramme sur les marchés en F CFA au cours de la décade

N°	Régions	Viande bovine				Viande ovine et caprine	
		Avec os		Sans os			
		Min	Max	Min	Max	Min	Max
01	Kayes	2500	2700	3000	3300	2900	3000
02	Koulikoro	2400	3000	2800	3500	2500	3000
03	Sikasso	2500	3000	2700	3500	2900	3000
04	Ségou	2700	2800	3300	3500	3000	3100
05	Mopti	2500	2800	3000	3300	500*	-
06	Tombouctou	2500	2900	3000	3500	500*	-
07	Gao	2700	2900	3000	3200	500*	-
08	Kidal	2400	2600	3000	3300	500*	-
09	Taoudéni	2500	2600	3000	3200	500*	-
10	Ménaka	2500	2600	3000	3200	500*	-
11	Nioro	1750	3000	2000	4000	3000	3200
12	Bougouni	1750	3000	2700	3200	2500	3000
13	Dioïla	1750	2900	2300	3000	2500	3000
14	Koutiala	2000	2700	2500	3000	2500	3000
15	Kita	1800	2900	2400	3000	2500	3000
16	Nara	2500	3000	3000	3500	3000	3500
17	Bandiagara	2500	3000	3000	3500	3000	3200
18	San	2400	3000	2800	3500	2500	3000
19	Douentza	2900	3000	3000	3500	3800	4000
20	District de Bamako	3000	3500	3500	4000	3800	4500

Source DNPIA, 2025, 500* : 500 F le tas

Le prix du kilogramme de la viande rouge varie de 1750 FCFA dans les localités de Simona, Boura, Kiffosso, Konséguela (région de Koutiala), les localités de Dioro, Fangasso, Sarro (région de Ségou), Keleya, Garalo (région de Bougouni) et à 4000 FCFA à Banconi Farada, Fadjiguila, Sokonafing, Banconi Plateau, Dabanani, Médine, Dibida, Djicoroni (District de Bamako) pour les bovins et de 3500 FCFA à 5000 FCFA pour les ovins/caprins dans le District de Bamako.

VIII. Situation Zoosanitaire

La période a été marquée par la vaccination des animaux contre les maladies réputées légalement contagieuses (la Péripleumonie contagieuse bovine, les maladies charbonneuses, les pasteurelloses, les maladies de la volaille, la peste de petits ruminants etc.) et le suivi des cas de suspicion de maladies animales ainsi que les zoonoses.

Les réalisations de cette décade s'élèvent à 711 043 têtes toutes espèces confondues sur une prévision annuelle de 77 013 997 têtes, soit un taux de 0,92%.

Les chiffres de vaccinations contre les principales maladies ciblées sont les suivants :

- 74 762 têtes de bovins contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) ;
- 49 730 têtes d'ovins caprins contre la peste des petits ruminants (PPR) ;
- 160 978 sujets de volailles contre la maladie de Newcastle.

Concernant les cas de foyers, un cas de rage confirmé a été rapporté à Moribabougou cercle de Kati ; deux suspicions de maladie ont été déclarées (1 cas de Brucellose à Missirikoro, cercle de Sikasso et 1 cas de fièvre aphteuse à Signè, cercle de Koutiala).

Tableau 8 : Réalisations par région et par maladie pendant la décade.

MALADIES	Régions																			TOTAL
	Kayes	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbouctou	Gao	Bamako	Tdenni	Ménaka	Dioila	Ktiala	Bgouni	Kita	Nara	San	Dtza	Nioro	Badgara	Kidal	
PPCB	6065	3476	29394	458	2769	4000	0	211	552	0	0	20274	3350	0	0	500	3713			74762
PPR	3958	9763	2349	16195	4188	1240	0	42	0	0	2932	4750	113	0	50	1950	2200			49730
Rage canine	6	27	10	2	4	1		183	0	0	58	33	0	2	1	2	2			331
M. Newcastle	1779	33836	7730	8370	0	473	59	86305	0	0	3700	11634	0	797	4846	130	1319			160978

Source, DNSV 2025

IX. Situation de la Flore et de la Faune

Elle a été marquée par l'évolution des mutations morphologiques et/ou physiologiques (feuillaison, floraison, fructification) chez la majorité des essences forestières. On assiste à la floraison de la majorité des espèces herbacées dans toutes les localités du pays. Il a été enregistré au niveau des postes forestiers 11 050 Qm (Quintal métrique) de charbon, 1400 stères de bois et 22 tonnes de fourrages. Au cours de la décade, le reboisement a concerné les principales espèces suivantes : *Khaya senegalensis* (Djala), *Azadirachta indica* (neem), *Eucalyptus camaldulensis* (Mentilatou yirini), *Adansonia digitata* (Zirâ).

Tableau 9 : Situation du reboisement de la décade

Régions	Superficie reboisée (ha)
Kayes	5
Koulikoro	4
Ségou	2
Sikasso	4,5
Kita	6
Bougouni	3
Total	24,5

Dans les aires protégées comme la réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, l'état de l'habitat de la faune est bon dans l'ensemble et les cours d'eau sont approvisionnés.

Au total, 473 individus d'éléphants ont été dénombrés lors de l'étude et de comptage des éléphants de la Réserve de Biosphère du Gourma en 2025. Les mares sont approvisionnées et le tapis herbacé est bien fourni.

Quant au Parc Animalier de Tienfala, on dénombre de nos jours 86 individus toutes les espèces de faune confondues (girafe, buffles d'Afrique, zèbres et antilopes).

X. Situation halieutique

La situation halieutique de la décade a été caractérisée par une production de 2 425 tonnes relevées dans les différentes pêcheries contre 2 353 tonnes la décade passée soit une légère hausse de 3,08 %. Les principales espèces de poissons rencontrées dans les captures sont : *Oreochromis niloticus* (nteben), *Clarias anguilaris* (manogo), *Lates nilotica* (saalé), *Labeo coubie* (bamâfi), *Hydrocynus brevis* (wuludyege), *Mormyrus rume* (nana), *Auchenoglanis occidentalis* (korokoto), etc. Les prix moyens des différentes espèces de poissons d'eau douce relevés sur les

principaux marchés régionaux sont restés stables dans les régions de : Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et ont connu une augmentation à Sikasso et une légère baisse à Bamako par rapport à la décade précédente.

Tableau 10 : Prix moyens indicatifs en FCFA /Kg de certaines espèces de poisson dans les principaux marchés régionaux et du District de Bamako.

Espèce	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Bamako	
	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP
Lates nilotica /capitaine (Frais)	3250	3250	2500	2500	3000	1375	2900	2900	1917	1917	2170	2170	2167	2167	4300	4400
Carpe/Tilapia (Frais)	2000	2000	2090	2090	2000	1500	1786	1786	1417	1417	1830	1830	783	783	2760	2760
Clarias (Fumé)	4000	4000	3000	3000	2750	1875	2094	2094	2233	2233	1750	1750	1667	1667	3800	3750
Hydrocynus/Poisson chien (séché)	6000	6000	3300	3300	1500	3250	2313	2313	3760	3760	1600	1600	2000	2000	6875	7125
Moyenne	3813	3813	2723	2723	2313	2000	2273	2273	2332	2332	1838	1838	1654	1654	4434	4509
Ecart (DA-DP)	0		0		313		0		0		0		0		-75	

Source, DNP 2025

NB : DA=Décade Actuelle ; DP=Décade Précédente

Les prix de poissons de mer congelés importés relevés sur les principaux points de vente du District de Bamako, se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus*) 1 430 F CFA /kg ; Machoiron (*Aruis sp*) 1 380 F CFA/kg; Sardinelle (*Sardina PLchardus sp*) 1 000 F CFA/kg ; Carpe (*Tilapia sp*) 2 100 F CFA/kg...

XI. Situation de la Sécurité Alimentaire

• Situation des Marchés

L'évolution des prix des céréales, au cours de cette décade, ne présente pas de changements significatifs comparativement à la décade dernière. S'agissant des rares variations ayant parsemé cette mouvance de prix stables, elles sont surtout des baisses. Ainsi, au cours de cette décade sous observation, les prix collectés sur les marchés de production sont stables pour 61%, en baisse pour 36% et en hausse pour seulement 3%. En ce qui concerne les prix pratiqués sur les marchés de consommation, ils sont stables pour 89%, en baisse pour 8% et en hausse pour seulement 3%. Comparativement la décade passée, les amplitudes de fluctuations de prix des céréales majoritairement observées cette décade sont passées de 10 FCFA le kilo à 5 FCFA le kilo sur les marchés ruraux et de 50 FCFA le kilo à 25 FCFA le kilo sur les marchés de consommation.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade passée, les prix à la consommation sont restés globalement stables. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 250 FCFA le kilo pour le maïs, 300 FCFA pour le sorgho et pour le maïs pilé, 350 FCFA pour le mil et pour le sorgho pilé, 400 FCFA pour le mil pilé, 500 FCFA pour le riz brisé importé et les riz importés RM40 thaïlandais et vietnamiens et pour le riz local Gambiaka, 650 FCFA pour le fonio et de 700 FCFA le kilo pour le niébé.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre 175 FCFA le kilo pour le maïs à Sikasso Centre et 400 FCFA le kilo pour le mil à Kayes Centre et à Gao.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre 400 FCFA le kilo pour le riz brisé importé à Kayes Centre et 600 FCFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao.

S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 400 FCFA le kilo pour le riz étuvé blanc à Sikasso et 750 FCFA le kilo pour le riz local BG à Gao.

• Situation Alimentaire

La situation alimentaire est globalement normale pour la majorité des ménages. Elle est en amélioration grâce au démarrage des récoltes dans l'ensemble des zones agricoles du pays. Ainsi, l'arrivée des nouvelles productions de maïs et de légumineuses, et le maintien de la production laitière, contribuent à l'amélioration de la consommation alimentaire et consolident les disponibilités sur les marchés. Cette dynamique, associée à la réduction de la demande, entraîne également une baisse des prix des céréales, qui se situent à des niveaux nettement inférieurs à ceux de l'an passé à la même période.

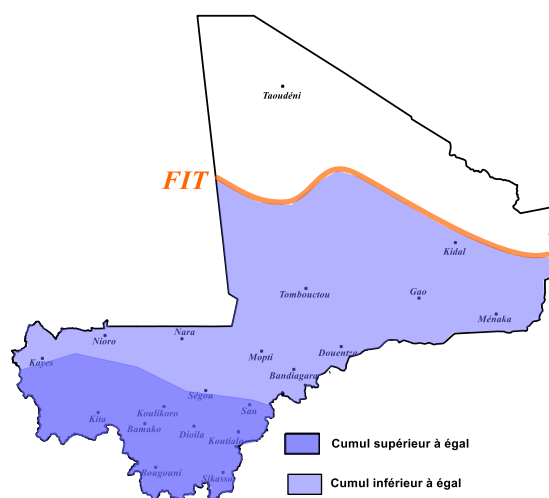
Toutefois, la situation alimentaire reste difficile pour certaines catégories de ménages, notamment ceux fortement affectés par la persistance de l'insécurité et la dégradation de certaines sources de revenus, surtout en milieu urbain.

Elle se caractérise par les facteurs suivants :

- ✓ Un état d'approvisionnement suffisant des marchés en céréales locales et autres produits alimentaires de première nécessité, avec des quantités offertes à la vente en augmentation par rapport au mois précédent ;
- ✓ Des disponibilités alimentaires moyennes à bonnes dans la plupart des localités, sauf dans les zones fortement affectées par l'insécurité, où elles restent faibles et où l'accès aux marchés demeure instable ;
- ✓ Des prix des céréales jugés normaux, et en baisse par rapport au mois précédent. Ils sont inférieurs à ceux de l'année précédente et à la moyenne des cinq dernières années pour les mêmes périodes ;
- ✓ Une évolution normale des prix du bétail, soutenue par des conditions d'élevage satisfaisantes, contribuant ainsi au maintien des productions animales (lait, viande) et de la valeur marchande du bétail ;
- ✓ Des opportunités de main-d'œuvre agricole disponibles, permettant aux ménages les plus pauvres de disposer de revenus complémentaires et de préserver leurs moyens d'existence ;
- ✓ La mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire de l'Etat, pilotés par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) en partenariat avec diverses organisations humanitaires, au profit des populations vulnérables (personnes déplacées internes, victimes d'inondations et d'autres calamités) ;
- ✓ La prise en charge continue des enfants malnutris, contribuant à l'amélioration de l'état nutritionnel de cette couche vulnérable ;
- ✓ L'amélioration des circuits commerciaux, grâce aux efforts des FAMa dans la sécurisation de certains axes dans le centre et le nord du pays. Cela facilite l'acheminement des produits alimentaires vers les zones concernées, bien que des défis persistent dans certaines localités.

Enfin, selon les résultats de l'atelier du Cadre Harmonisé de novembre 2024, 1 470 114 personnes ont été identifiées comme ayant besoin d'une assistance alimentaire au cours de l'année de consommation 2024-2025.

Perspectives (valables du 1^{er} au 10 octobre 2025)



Sur le plan météorologique, des activités pluvio-orageuses moins fréquentes, d'intensités faibles à modérées et parfois accompagnées de vents violents se produiront dans l'ensemble du pays sauf au Nord des régions de Tombouctou, Kidal et Taoudéni. Les cumuls de cette décennie seront égaux à supérieurs par rapport à ceux de la décennie passée dans les régions de Koutiala, Dioïla, Sikasso, Bougouni, Koulikoro, Kita, le Sud de celles de Kayes, Ségou, San, Nioro ainsi que le District de Bamako et environs. Ailleurs, ils seront inférieurs à égaux. Le FIT fluctuera en moyenne entre les latitudes de Tombouctou et Kidal.

Sur le plan hydrologique, la montée du niveau observée se poursuivra sur l'ensemble des cours d'eau.

Concernant le Criquet Pèlerin, la surveillance se poursuivra à travers le réseau de remontée de l'information du Centre.

Sur le plan Zoosanitaire, la vaccination contre les maladies infectieuses réputées légalement contagieuses et le suivi des maladies animales se poursuivront.

Avis et Conseils (valables du 1^{er} au 10 octobre 2025)

Il est demandé aux exploitants agricoles de :

- suivre les informations agrométéorologiques sur les radios et télévisions afin de mettre en œuvre et à la bonne date les opérations culturales en fonction des zones agroécologiques ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques culturales vulgarisées par les agents d'appui conseil ;
- signaler tout cas de présence de criquet, d'oiseaux granivores ou autres ennemis des cultures.

Il est rappelé aux pêcheurs et aquaculteurs :

- qu'il est interdit de barrer ou de clôturer pour des fins de pêche les lits des fleuves, rivières ou de leurs affluents directs et d'empêcher le libre passage du poisson ;
- de se conformer aux textes réglementaires en vigueur en vue de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles ;
- qu'ils doivent libérer les zones inondables pour minimiser les risques de catastrophe naturelle ;
- de tenir compte des informations et conseils météorologiques pour réduire les accidents de pirogues ;
- de prendre des dispositions idoines afin de réduire l'impact des inondations, les vents violents sur les exploitations et les cages flottantes ;
- de transférer en lieux sûrs les étangs exposés aux inondations.

Il est demandé à la population de :

- respecter les procédures de défrichement ;
- éviter l'exploitation des fruits immatures ;
- respecter la période d'ouverture et de fermeture de la chasse.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- respecter les textes en vigueur notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali, son décret d'application, les conventions locales de gestion des ressources pastorales et le protocole d'accord règlementant la Transhumance Inter-Etats afin de diminuer les cas de conflits entre acteurs ;
- régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules ;
- vacciner tout le cheptel contre les maladies sensibles pour lesquelles la vaccination est obligatoire ;
- déclarer toute suspicion de maladies animales à caractère contagieux aux autorités administratives, techniques et politiques ;
- mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire ;
- soumettre les animaux malades aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie) ;
- se munir de certificat de vaccination pour les déplacements des troupeaux.

Bamako, le 03 octobre 2025
Le GTPA